

COMMUNE DE JAIGNES

Séance du 12 novembre 2024

Membres en exercice : 8

Date de la convocation: 05/11/2024

Présents : 8

L'an deux mille vingt-quatre et le douze novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Achille HOURDÉ

Votants: 8

Présents : Achille HOURDÉ, Jean-Pierre BLÉTARD, Gérard CHÂTEL, Eloi BOUILLARD, Maxime DE AMORIN, Maria DECAUCHY, Nathalie LE COHU, Marie-Claire ROQUES

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Maxime DE AMORIN

Objet: AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION AU VOTE DU BUDGET 2025 - DE_2024_025

En application de l'article L.1612-1 alinéa 3 du code général des collectivités territoriales et afin de permettre la continuité des investissements jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025, le conseil municipal peut autoriser la maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-1 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Autorise monsieur le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025.

Dit que le montant et l'affectation des crédits sont les suivants :

Nature	Crédits ouverts en 2024	Autorisation accordée (25%)
Chapitre 20	2 100,00 €	525,00 €
202	2 100,00 €	525,00 €
Chapitre 21	3 535,08 €	883,77 €
2152	600,00 €	150,00 €
2157	2935,08 €	733,77 €

S'engage à ouvrir les crédits correspondants lors de l'adoption du budget primitif 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Et ont signés au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance
Maxime DE AMORIN



A Jaignes, le 12 novembre 2024

